



Expertise comptable & Commissariat aux comptes

Amaud BERNARD – Marion BOLZE – Adrien MOLENDIA – Damien VALLEE

[www.slgexpertise.fr](http://www.slgexpertise.fr) – [accueil@slgexpertise.fr](mailto:accueil@slgexpertise.fr)

## **LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX LPO**

Siège social : Les Fonderies Royales  
17305 ROCHEFORT

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** *Exercice clos le 31 décembre 2020*

\*\*\*\*\*

Aux membres de l'Assemblée Générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LPO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LPO à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements comptables liés à un changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 des règlements comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

« Changements comptables liés à un changement de réglementation comptable » de l'annexe expose les changements de méthode comptables intervenus au cours de l'exercice en application des règlements ANC n°2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés que le traitement comptable de ce changement est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LPO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marcq-en-Barœul  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SLG EXPERTISE

## **Annexe**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ligue pour Protection des Oiseaux

# Comptes annuels



# Bilan Actif

## Ligue pour Protection des Oiseaux

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	5 066 229	2 625 109	2 441 120	2 397 064
		Immobilisations incorporelles en cours	897 747		897 747	244 575
		<b>TOTAL</b>	<b>5 963 977</b>	<b>2 625 109</b>	<b>3 338 867</b>	<b>2 641 639</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains	3 873 931	134 366	3 739 565	3 563 469
		Constructions	2 713 030	1 217 609	1 495 420	1 584 018
		Inst.techniques, mat.out.industriels	4 973 509	3 775 290	1 198 218	1 366 310
		Immobilisations corporelles en cours	1 545 677		1 545 677	1 508 939
Avances et acomptes		59 400		59 400	20 325	
	<b>TOTAL</b>	<b>13 165 548</b>	<b>5 127 265</b>	<b>8 038 282</b>	<b>8 043 063</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	711 821	30 000	681 821		
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	684		684	728	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	19 795		19 795	17 292	
	<b>TOTAL</b>	<b>20 479</b>		<b>20 479</b>	<b>18 020</b>	
<b>Total I</b>		<b>19 861 826</b>	<b>7 782 375</b>	<b>12 079 450</b>	<b>10 702 723</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		534 195	5 001	529 193	474 276
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	801 783	37 397	764 385	957 502
		Créances reçues par legs ou donations	1 130 718		1 130 718	
		Autres	5 428 225		5 428 225	4 628 325
		<b>TOTAL</b>	<b>7 360 726</b>	<b>37 397</b>	<b>7 323 329</b>	<b>5 585 828</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	4 679 863		4 679 863	2 215 157
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		359 113		359 113	1 207 003	
	Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	129 285		129 285	139 899	
<b>Total II</b>		<b>13 063 185</b>	<b>42 399</b>	<b>13 020 785</b>	<b>9 622 165</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>32 925 011</b>	<b>7 824 775</b>	<b>25 100 236</b>	<b>20 324 889</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

# Bilan Passif

## Ligue pour Protection des Oiseaux

<b>Passif</b>		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	937 368	3 853 408
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 823 822	3 823 822	
Report à nouveau	1 411 483	554 400	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	<b>21 065</b>	<b>162 980</b>	
Situation nette (sous-total)	<b>6 193 738</b>	<b>8 394 611</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 796 318	2 078 427	
Provisions réglementées			
Total I	<b>10 990 057</b>	<b>10 473 039</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 869 123	
	Fonds dédiés	1 674 476	868 518
	Total II	<b>3 543 599</b>	<b>868 518</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	193 848	193 847
	Provisions pour charges	1 278 675	1 237 232
	Total III	<b>1 472 524</b>	<b>1 431 080</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	3 535 149	2 861 654
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 006 106	1 734 001
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 191 463	1 844 335
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	720 229	504 676
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	641 105	607 581	
Total IV	<b>9 094 055</b>	<b>7 552 250</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>25 100 236</b>	<b>20 324 889</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	376	
	(2) Dont emprunts participatifs		

# Compte de résultat

## Ligue pour Protection des Oiseaux

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	1 424 770	968 148
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	4 115 986	3 552 324
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 346 753	3 022 820
	<i>dont parrainages</i>		533 779
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 793 638	6 115 352
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 769 127	
	Mécénats	622 939	
	Legs, donations et assurances-vie	1 093 860	
	Contributions financières	527 810	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	417 327	370 841
	Utilisations des fonds dédiés	463 688	340 884
Autres produits	158 177	5 583 355	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>20 734 081</b>	<b>19 953 726</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	2 287 982	1 987 294
	Variation de stocks	-45 742	-27 971
	Autres achats et charges externes (1)	4 852 955	5 588 957
	Aides financières	309 132	
	Impôts, taxes et versements assimilés	870 562	835 563
	Salaires et traitements	7 074 696	6 989 570
	Charges sociales	2 533 566	2 468 169
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 272 949	1 097 384
	Dotations aux provisions	138 740	398 829
	Reports en fonds dédiés	1 269 645	463 934
	Autres charges	218 799	131 839
		<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>20 783 288</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>-49 207</b>	<b>20 155</b>



# Compte de résultat

## Ligue pour Protection des Oiseaux

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	193	469
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	22	16
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 235	18 448
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>5 451</b>	<b>18 934</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23	22
	Intérêts et charges assimilées	29 355	13 652
	Différences négatives de change		60
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>29 379</b>	<b>13 735</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>-23 927</b>	<b>5 199</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>-73 135</b>	<b>25 355</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	223 031	225 742
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>223 031</b>	<b>225 742</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		272
	Sur opérations en capital	14 744	8 845
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		<b>14 744</b>	<b>9 118</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>208 287</b>	<b>216 624</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		114 087	79 000
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>20 962 564</b>	<b>20 198 403</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>20 941 499</b>	<b>20 035 423</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>21 065</b>	<b>162 980</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>			
	Dons en nature	3 368 928	38 859
	Prestations en nature	56 175	166 642
	Bénévolat		
	<b>Total</b>	<b>3 425 103</b>	<b>205 502</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>			
	Secours en nature	3 368 928	38 859
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	56 175	166 642
	Personnel bénévole		
	<b>Total</b>	<b>3 425 103</b>	<b>205 502</b>

# Association LPO

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2020  
Montants exprimés en EUR**

## Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Principes généraux	7
4.2.1	Changement de méthode comptable	7
4.3	Principales méthodes comptables	8
4.4	Actif immobilisé	9
4.4.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
4.4.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
4.4.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	13
4.4.4	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
4.4.5	Stocks et en cours	14
4.4.6	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	14
4.5	Tableau des dépréciations de l'Actif	15
4.6	Fonds propres	16
4.6.1	Tableau de variation des Fonds propres	16
4.6.2	Subventions d'investissement	17
4.7	Fonds reportés et dédiés	18
4.7.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	18
4.7.2	Fonds dédiés	19
4.8	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	20
4.8.1	Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)	21
4.8.2	Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)	21
4.9	Provision pour risques et charges	21
4.9.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	22
5	Informations relatives au Compte de résultat	23
5.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD )	23
5.2	Produits par origine	25
5.2.1	Produits liés à la générosité du public	25
5.2.2	Produits non liés à la générosité du public	26

5.2.3	Subventions et autres concours publics	26
5.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	27
5.3	Charges par destination	28
5.3.1	Missions sociales	28
5.3.2	Frais de recherche de fonds	29
5.3.3	Frais de fonctionnement	29
5.3.4	Dotations aux provisions et dépréciations	29
5.4	Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD	29
5.4.1	Contribution volontaires ( <b>Produits</b> ) liés à la générosité du public	30
5.5	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges	31
5.5.1	Aides financières	31
5.6	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	32
6	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	33
6.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	33
7	Informations relatives à l'effectif	34

## 1 **Objet social**

La LPO a pour objet sur le territoire national et ponctuellement à l'international, d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité.

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association dite : Ligue française pour la Protection des Oiseaux ou LPO a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Pour cela, elle travaille à :

- La défense des différentes espèces et, en particulier, celles qui sont rares ou menacées de disparition ;
- Faire découvrir, connaître, aimer les oiseaux et la nature par tous, particulièrement par la jeunesse ;
- Favoriser leurs conditions d'existence et leur reproduction notamment par le développement des outils de protection et de gestion de leurs habitats ;
- Obtenir une stricte application des lois et règlements ayant trait aux oiseaux et aux écosystèmes dont ils dépendent ;
- Améliorer la protection juridique par la préparation et la promotion de nouveaux textes législatifs, réglementaires, conventionnels ;
- Favoriser l'étude des oiseaux, de leurs conditions de vie et de leurs habitats ;
- Développer et améliorer le réseau de tous les types de réserves et refuges d'oiseaux.

Les organes statutairement compétents de l'association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ceux-ci sont déclinés au sein d'un Plan Stratégique 2017/2021. Ces objectifs constituent le projet associatif pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

## **2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

Les actions mises en place par l'association pour mener à bien son objet social concernent les secteurs suivants :

En matière de connaissance :

- L'acquisition de connaissances, la gestion de données, et la réalisation d'expertises ;
- L'organisation de conférences, visites de terrain, stages ou voyages ;

En matière de conservation :

- La création, le soutien à la création et la gestion d'espaces naturels protégés ;
- L'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'espaces, sites, immeubles et équipements ;
- Le soin à la faune en détresse ; - L'animation d'un réseau national d'espaces privés et publics labellisés par la LPO (type Refuges) ;

En matière d'éducation et de communication :

- La formation ;
- L'animation, l'éducation, la conception et la diffusion d'outils pédagogiques ;
- La mise en place de toute action de communication et de sensibilisation liée à l'objet de l'association ;
- L'élaboration et la publication de tout document et notamment support de communication ;

En matière de plaidoyer :

- La participation, le soutien, la coopération, l'organisation et la représentation, sous toutes ses formes, à des structures privées ou publiques ;
- La contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
- L'interpellation des pouvoirs publics et de la société civile ;
- La mise en œuvre des politiques nationales et européennes ;
- La mobilisation du grand public ;

D'une manière générale :

- La participation, l'animation ou le soutien sous toute autre forme utile à des réseaux thématiques, constitués en structures juridiques ou non ;
- L'acquisition, la gestion par tout moyen, des patrimoines corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier ;
- La vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services ;
- La représentation ou la défense de toutes causes en lien avec l'objet statutaire ;
- La capacité d'ester en justice et d'engager toute action ou procédure en lien direct ou indirect avec son objet social.
- La contribution à l'évolution des textes de droit ;
- La sensibilisation et la mobilisation des entreprises ;
- La diffusion de produits et fournitures de services ;
- La remise de récompenses ;
- Le développement de solutions innovantes et/ou expérimentales ;
- La gestion d'établissements et d'activités délocalisés ;
- La mise à disposition et les détachements de salariés.

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements :
  - Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice
    - La campagne 2015 de collecte de rue (378 k€). Le LPO a initié un programme de collecte de dons par prélèvement automatique mensuel opéré dans la rue par des prestataires. Ce programme est amorti sur 5 ans au regard de ses taux de rentabilité et des emprunts bancaires contractés pour le financer.
  - Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture
    - La LPO a acquis en décembre 2019 de nouveaux locaux pour son siège social situé dans les Fonderies royales à Rochefort (17), pour la somme de 1,4 M€ net vendeur. Des travaux d'aménagements ont débuté en 2020 grâce à des financements obtenus pour 662 k€. Ces travaux d'aménagement se termineront en 2021 avec la perspective d'une occupation des nouveaux locaux à compter de septembre 2021.
    - Le LPO a investi depuis quelques années dans la révision et le développement de son système d'information. Avec des investissements en infrastructures (serveurs, baies de stockage, etc.) et en divers interfaces web destinés à ses sympathisants (site public, site privé destiné aux adhérents, Boutique en ligne etc.). Ces interfaces web seront pour partie mis en ligne en 2021.
- Ressources humaines :
  - La LPO comprenait 246 salariés au 31/12/20, soit +6 par rapport à l'effectif présent au 31/12/19. Au global, la LPO a enregistré 308 contrats, contre 283 en 2019 et 279 en 2018. La LPO a recruté 90 salariés en 2020 (contre 82 en 2019 et 131 en 2018), dont 21 CDI (23 en 2019) et 69 CDD (contre 59 en 2019). La LPO a enregistré 77 départs en 2020, contre 62 en 2019 et 69 en 2018. Ces sorties concernent 18 CDI (10 en 2019) et 59 CDD (52 en 2019).  
L'effectif de la LPO était constitué de 208 Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et de 38 Contrats à Durée Déterminée (CDD) au 31/12/20. Soit +3 CDI et +3 CDD par rapport à fin 2019. La proportion des Cadres et Assimilés cadres dans l'effectif global diminue à nouveau légèrement en 2020 pour atteindre 19,5% (20 % en 2019 et 22% en 2018).

- Autres moyens/dépenses engagées
  - Formation : En 2020, 86 salariés ont bénéficié d'une formation, soit 35% de l'effectif global établi au 31 décembre. Ils étaient 141 en 2019 (59% de l'effectif) et 130 en 2018 (58% de l'effectif). Le pourcentage de salariés formés est en forte baisse du fait des nombreuses annulations liées à la crise sanitaire, notamment de l'OFB pour les formations naturalistes. Ces salariés ont suivi au global 106 formations pour un volume total de 2 481 heures (contre 5 825 heures en 2019 et 4 694 heures en 2018). Au vu de cette année particulière, le nombre de bénéficiaires a fortement diminué (-55), ainsi que le volume total d'heures qui a baissé de plus de la moitié malgré un changement d'organisation privilégiant des formations à distance sur le dernier trimestre 2020. Après une hausse importante du nombre d'heures de formations dispensées en 2019 (précédée d'une baisse importante en 2017 et 2018), l'année 2020 enregistre une baisse significative liée à la crise sanitaire.
  - Animation et accueil du public : La crise sanitaire a fortement impacté l'activité d'animation et accueil du public qui dont le volume financier est passé de 569 k€ à 322 k€.
  - Frais de déplacement : autre impact très important de la crise sanitaire en 2020 avec la baisse des frais de déplacement engagés par l'association qui sont passés de 590 k€ en 2019 à 248 k€ en 2020.



## **4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

### **4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

La première application du règlement ANC n°2018-06 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Nous commentons des comptes qui sont fortement impactés par le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06.

La présentation de ces comptes diffère et on voit apparaître au niveau de l'exploitation de nouvelles rubriques (aides financières, mouvements de fonds dédiés, détails des ressources liées à la générosité du public). La façon d'appréhender les legs a aussi évolué avec la comptabilisation à l'actif des biens à céder. Les subventions d'investissements ont été reclassées.

### **4.2 Principes généraux**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### **4.2.1 Changement de méthode comptable**

##### **Première application du règlement ANC n°2018-06**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement

- Les montants inscrits précédemment en compte hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donations **non encore réalisés** ont été reclassés, à l'ouverture de ce premier exercice d'application dans les comptes de bilan,

**Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice**

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sur les postes du bilan sont les suivants

Actif :

- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés : 711 821 € (créé)
- Créances reçues par legs ou donations : 1 130 718 € (créé)

Passif autres que le poste « Report à nouveau » :

- Autres fonds associatifs (legs et donations) : 937 368 €
- Subventions d'investissements : 2 717 890 € (effet rétroactif amortissements « biens renouvelables »)
- Fonds reportés liés aux legs ou donations : 1 869 123 € (créé)
- Fonds dédiés : 2 675 080 €
- Dettes des legs ou donations : 0 € (créé)
- Produits constatés d'avance : 33 524 €

Montant net, en report à nouveau : + 1 411 483 €

### **4.3 Principales méthodes comptables**

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Informations relatives aux postes du bilan :

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en

l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

#### **4.4 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

4.4.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 416 276 €	1 587 721 €	40 020 €	5 963 977 €
Immobilisations corporelles	12 811 646 €	456 498 €	102 596 €	13 165 548 €
Immobilisations financières	18 020 €	9 532 €	7 073 €	20 479 €
<b>Total</b>	17 245 942 €	2 053 751€	149 689 €	19 150 004 €

4.4.1.1 *Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)*

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	40 020 €		1 547 701 €		
Immobilisations corporelles			456 498 €		
Immobilisations financières			9 532 €		
<b>Total</b>	40 020 €		2 013 731 €		

4.4.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	40 020 €				
Immobilisations corporelles			23 670€		78 926 €
Immobilisations financières			7 073 €		
<b>Total</b>	40 020 €		30 743 €		78 926 €

4.4.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 774 637 €	850 473 €	0 €	2 625 110 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	4 768 583 €	422 475 €	63 793 €	5 127 265 €
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Total</b>	6 543 220 €	1 272 948 €	63 793 €	7 752 375 €

4.4.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		850 473 €		
Immobilisations corporelles		422 475 €		
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		1 272 948 €		

4.4.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		19 132 €	44 661 €
Immobilisations financières			
<b>Total</b>		19 132 €	44 661 €

#### 4.4.2.3 Modalités d'amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L	Variable	850 473 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	L	Variable	422 476 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	NA	NA	0 €	0 €	0 €
<b>Total</b>			1 272 949 €	0 €	0 €

#### 4.4.2.4 Précisions sur les durées d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	60 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel éducatif	Linéaire	4 ans
Autres équipements	Linéaire	4 ans

#### 4.4.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Les dépréciations concernent 2 legs qui ne sont pas destinés à être cédés, pour un montant total de 30 000 €.

#### 4.4.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

#### 4.4.5 Stocks et en cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués en fonction du prix moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Des provisions ont été constitués si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût des produits en stock.

La méthode statistique appliquée au coût d'entrée a conduit à appliquer les taux forfaitaires suivants :

Dernière date d'entrée en stock	Taux forfaitaire (% de dépréciation)
Inférieure à 2 ans	0
Supérieure à 2 ans et inférieure à 3 ans	30
Supérieure à 3 ans et inférieure à 4 ans	60
Supérieure à 4 ans	95

Valorisation des stocks au 31 décembre :

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
CHEPTEL	36 680 €	0 €	36 680 €
BOUTIQUE – MARCHANDISES	497 515 €	5 002 €	492 514 €
<b>Total</b>	534 195 €	5 002 €	529 193 €

#### 4.4.6 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

##### 4.4.6.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.



**4.5** *Tableau des dépréciations de l'Actif*

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		30 000 €		30 000 €
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		30 000 €		30 000 €

#### 4.6 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

##### 4.6.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

<i>Variation des fonds propres</i>	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	3 853 409 €						2 916 040 €		937 368 €	
Réserves	3 823 822 €								3 823 822 €	
Report à nouveau	554 401 €		162 980 €		694 102 €				1 411 484 €	
Excédent ou déficit de l'exercice	162 980 €				21 065 €		162 980 €		21 065 €	
<b>Situation nette</b>	<b>8 394 612 €</b>		<b>162 980 €</b>		<b>715 167 €</b>		<b>3 079 020 €</b>		<b>6 193 739 €</b>	
Subventions d'investissement	2 078 427 €				2 926 948 €		209 057 €		4 796 318 €	
Total	10 473 039 €		162 980 €		3 642 115 €		3 288 077 €		10 990 057 €	

#### 4.6.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres complémentaires	0 €	937 368 €		937 368 €
- Première situation nette établie				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	3 853 408 €		3 853 408 €	0 €
- Dotations non consommables				
- Autres apports sans droit de reprise				

#### 4.6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1<sup>er</sup> exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

### Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	4 028 258 €	2 926 948 €		6 955 206 €
Quotes-parts virées au résultat	1 949 830 €	209 057 €		2 158 887 €
Montant net en fonds propres	2 078 428 €			4 796 319 €

#### 4.7 *Fonds reportés et dédiés*

##### 4.7.1 *Fonds reportés liés aux legs ou donations*

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés », poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

Les opérations suivantes entraînent une variation des fonds reportés :

##### 1) Report (Augmentation) :

- Comptabilisation en produit d'un actif net représentatif d'un legs ou d'une donation accepté dans l'exercice et non encore disponible ;
- Paiement d'une dette sur legs ou donations ;
- Reprise d'une provision pour charges sur legs ou donations.

##### 2) Utilisation (Diminution) :

- Vente d'un bien reçu par legs ou donations destiné à être cédé ;
- Dotation d'une dépréciation portant sur un bien reçu par legs ou donations destiné à être cédé ;
- Réception des fonds ou transfert des titres d'une créance reçue par legs ou donations.

Situations  Ressources	Montant total des fonds	A l'ouverture de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	A la clôture de l'exercice
Legs et donations	1 869 123 €	0 €	1 869 123 €	0 €	1 869 123 €
Total	1 869 123 €	0 €	1 869 123 €	0 €	1 869 123 €

#### 4.7.2 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise cependant que (désormais) à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés à la clôture de l'exercice provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;  
**En application de l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application du présent règlement.**
- Les autres contributions accordées au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	310 299 €	787 918 €	178 941 €			919 276 €	
Ressources liées à la générosité du public	558 218 €	481 730 €	284 748 €			755 200 €	
<b>TOTAL</b>	868 517 €	1 269 648 €	427 689 €			1 674 476 €	

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

#### 4.8 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	193 848 €	1 €		193 849 €
Provisions pour charges	1 237 233 €	107 252 €	65 809 €	1 278 676 €
<b>Total</b>	1 431 081 €	107 253 €	65 809 €	1 472 525 €

**4.8.1 Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)**

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions pour risques		1 €	
Provisions pour charges	107 252 €		
<b>Total</b>	107 252 €	1 €	

**4.8.2 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)**

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	65 809 €		
<b>Total</b>	65 809 €		

**4.9 Provision pour risques et charges**

	Montant au début de l'exercice	Constituti on par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	193 848 €		1 €				193 849 €
Provisions pour charges	1 237 233 €		107 252 €		65 809 €		1 278 676 €
<b>Total</b>	1 431 081 €		107 253 €		65 809 €		1 472 525 €

4.9.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	1 249 751 €	178 721 €	1 428 472 €

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans,
- taux d'actualisation : 0.70%

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.



## 5 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

### 5.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020				EXERCICE 2019	
	TOTAL	%	Dont générosité du public	%	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>6 294 514</b>	<b>29%</b>	<b>6 294 514</b>	<b>90%</b>	<b>6 115 662</b>	<b>6 115 662</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 424 770		1 424 770		968 148	968 148
1.2 Dons, legs et mécénat	4 869 744		4 869 744		5 147 514	5 147 514
-Dons manuels	2 769 126		2 769 126		2 183 753	2 183 753
-Legs, donations et assurances-vie	1 477 677		1 477 677		2 357 740	2 357 740
-Mécénat	622 940		622 940		606 021	606 021
1.3 Autres produits liés à la générosité du public					0	0
<b>2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>6 760 234</b>	<b>31%</b>			<b>6 489 606</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie					0	
2.2 Parrainage des entreprises					0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	527 810				264 284	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 232 424				6 225 322	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>7 827 944</b>	<b>36%</b>			<b>7 252 253</b>	
3.1 Europe	1 493 478				1 502 976	
3.2 Etat Français	2 957 667				2 991 659	
3.3 Régions	685 820				644 961	
3.4 Conseils généraux	562 928				593 981	
3.5 Communes	422 953				344 221	
3.6 Agences de l'eau	289 540				272 238	
3.7 Agence Française Biodiversité	576 762				228 334	
3.8 Autres	838 796				673 883	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>844 648</b>	<b>4%</b>	<b>665 707</b>	<b>10%</b>	<b>340 885</b>	<b>19 592</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 727 341</b>	<b>100%</b>	<b>6 960 221</b>	<b>100%</b>	<b>20 198 406</b>	<b>6 135 254</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>13 880 548</b>	<b>64%</b>	<b>4 642 429</b>	<b>67%</b>	<b>14 429 753</b>	<b>4 981 464</b>
1.1 Réalisées en France	13 799 042		4 566 170		14 351 417	4 915 495
-Actions réalisées par l'organisme	13 546 390		4 313 517		14 173 264	4 737 342
-Versements à d'autres organismes agissant en France	252 653		252 653		178 153	178 153
1.2 Réalisées à l'étranger	81 506		76 259		78 336	65 969
-Actions réalisées par l'organisme	14 260		9 013		21 778	9 411
-Versements à un organisme central ou d'autres organismes	67 246		67 246		56 558	56 558
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 733 586</b>	<b>22%</b>	<b>1 295 548</b>	<b>19%</b>	<b>3 751 187</b>	<b>791 858</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 295 548	6%	1 295 548		791 858	791 858
2.2 Frais recherche autres ressources (achats pour revente boutique)	3 438 037	16%			2 959 329	0
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 188 958</b>	<b>5%</b>			<b>1 311 549</b>	<b>0</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						<b>0</b>
<b>5. IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	<b>114 087</b>	<b>1%</b>			<b>79 000</b>	<b>0</b>
<b>6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 789 097</b>	<b>8%</b>	<b>1 001 179</b>	<b>14%</b>	<b>463 935</b>	<b>296 053</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 706 276</b>	<b>100%</b>	<b>6 939 156</b>	<b>100%</b>	<b>20 035 424</b>	<b>6 069 374</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>21 065</b>		<b>21 065</b>		<b>162 981</b>	<b>65 880</b>

**Association LPO**  
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020  
Montants exprimés en EUR

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>3 416 688</b>	<b>3 416 688</b>	<b>2 692 032</b>	<b>2 692 032</b>
Bénévolat	3 360 513	3 360 513	2 692 032	2 692 032
Prestations en nature	56 175	56 175		
Dons en nature				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3. CONCOURS PUBLIC EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>3 416 688</b>	<b>3 416 688</b>	<b>2 692 032</b>	<b>2 692 032</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>3 360 513</b>	<b>3 360 513</b>	<b>2 692 032</b>	<b>2 692 032</b>
Réalisées en France	3 360 513	3 360 513	2 692 032	2 692 032
Réalisées à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 175</b>	<b>56 175</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 416 688</b>	<b>3 416 688</b>	<b>2 692 032</b>	<b>2 692 032</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>				

**A + B - VISION AGREGEE**

A+B - Vision agrégée	EXERCICE 2020				EXERCICE 2019	
	TOTAL	%	Dont générosité du public	%	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>9 711 201</b>	<b>39%</b>	<b>9 711 201</b>	<b>94%</b>	<b>8 807 694</b>	<b>8 807 694</b>
<b>2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>6 760 234</b>	<b>27%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 489 606</b>	<b>0</b>
<b>3. CONCOURS PUBLIC EN NATURE</b>	<b>7 827 944</b>	<b>31%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 252 253</b>	<b>0</b>
<b>4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS</b>	<b>844 648</b>	<b>3%</b>	<b>665 707</b>	<b>6%</b>	<b>340 885</b>	<b>19 592</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 144 028</b>	<b>100%</b>	<b>10 376 909</b>	<b>100%</b>	<b>22 890 437</b>	<b>8 827 286</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>17 241 061</b>	<b>69%</b>	<b>8 002 941</b>	<b>77%</b>	<b>17 121 784</b>	<b>7 673 495</b>
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 733 586</b>	<b>19%</b>	<b>1 295 548</b>	<b>13%</b>	<b>3 751 187</b>	<b>791 858</b>
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 245 133</b>	<b>5%</b>	<b>56 175</b>	<b>1%</b>	<b>1 311 549</b>	<b>0</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	<b>114 087</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>79 000</b>	<b>0</b>
<b>6. REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 789 097</b>	<b>7%</b>	<b>1 001 179</b>	<b>10%</b>	<b>463 935</b>	<b>296 053</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 122 964</b>	<b>100%</b>	<b>10 355 844</b>	<b>100%</b>	<b>22 727 456</b>	<b>8 761 406</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>21 065</b>		<b>21 065</b>		<b>162 981</b>	<b>65 880</b>

## 5.2 **Produits par origine**

### 5.2.1 *Produits liés à la générosité du public*

#### 5.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 5.2.1.2 Dons, legs et mécénat

##### 5.2.1.2.1 **Dons manuels** (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles, soit 109 K€ compte 754120

##### 5.2.1.2.2 Legs, donations, assurance vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	531 705
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	660 818
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	285 154
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	.
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	380 960

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	245 324
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	519 452

#### 5.2.1.2.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.  
Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.  
Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent **soit la forme de mécénat** soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

### 5.2.2 Produits non liés à la générosité du public

#### 5.2.2.1 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.  
Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- Les contributions financières reçues d'autres entités,
- Les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilés,
- La part de la dotation consommable virée au compte de résultat.

### 5.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Subventions :
  - (1) Les subventions d'exploitation ;
  - (2) La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Concours publics définis à l'article 142-9 :
  - Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions,
  - Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

### 5.2.3.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

**Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.**

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

### 5.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Les dotations aux amortissements constituent des charges définitives ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Reprises sur provisions et dépréciations

- Sur provisions pour risques et charges : 66 K€
- Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs et donations destinés à être cédés : 55 K€

### **5.3** *Charges par destination*

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

#### **5.3.1** *Missions sociales*

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse. Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et tiennent compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

L'activité Boutique est fondée sur la vente par correspondance de fournitures concourant à la sensibilisation et à la protection de la nature auprès des sympathisants de l'association ; c'est ainsi que ses charges intégraient auparavant la rubrique relative aux missions sociales car la Boutique est un outil au service des missions sociales de l'association (sensibilisation du public, protection des espaces et des espèces etc.). En application du nouveau règlement ANC 2018-06, seul l'aspect marchand de cette activité est pris en compte et oblige à intégrer 100% de celle-ci dans la rubrique « frais de recherche de fonds ». Cette nouvelle affectation réduit donc fortement en 2020 (vs 2019) la part des ressources consacrée aux missions sociales et gonfle celle affectée aux frais de recherche de fonds. En conservant la même méthode de calcul qu'en 2019, les ressources affectées aux missions sociales de l'association seraient de 80% au lieu de 64%.

##### **5.3.1.1** *Réalisées en France*

Actions réalisées par l'organisme

Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France

##### **5.3.1.2** *Réalisées à l'Étranger*

Actions réalisées par l'organisme

Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger

### **5.3.2** *Frais de recherche de fonds*

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

En 2020, les frais engagés pour l'activité Boutique sont intégrés dans les frais de recherche de fonds alors qu'ils intégraient dans les exercices antérieurs les missions sociales de l'association en raison de la nature de cette activité.

#### **5.3.2.1** *Frais d'appel à la générosité du public*

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

### **5.3.3** *Frais de fonctionnement*

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique)

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

### **5.3.4** *Dotations aux provisions et dépréciations*

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

## **5.4** *Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

#### 5.4.1 *Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public*

##### 5.4.1.1 **Bénévolat**

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Le poids du bénévolat est très important dans une association comme la LPO, avec l'implication de milliers de bénévoles dans les actions de terrain, à commencer par l'alimentation des bases de données naturalistes qui sont au cœur de l'activité de l'association en matière de connaissance. Cette activité est indispensable pour orienter ses actions et échanger avec les pouvoirs publics sur l'orientation des politiques environnementales. La contribution des bénévoles a ainsi représenté 3,36 M€ en 2020.

##### 5.4.1.2 **Prestations en nature**

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.



## **5.5 *Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges***

### **5.5.1 *Aides financières***

#### **5.5.1.1 Aides Financières**

Une aide financière est

- soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours
- soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Si l'entité (« collecteur reverseur »), qui assure la collecte en son nom, a le choix de l'entité bénéficiaire, ce versement est une aide financière. Si un accord ou une convention désigne expressément le bénéficiaire du reversement de tout ou partie de la collecte, ce versement est une quote-part de générosité du public reversée.

Si notre entité est « bénéficiaire » du reversement par un organisme agissant en son nom, les reversements reçus sont comptabilisés en produits « contributions financières » ou en quote-part de générosité du public reçues».

Si notre entité agit comme organisme collecteur au nom d'un bénéficiaire, cette collecte et son reversement sont comptabilisés en compte de tiers.


Si notre entité bénéficie de versements d'un organisme mandaté par notre entité agissant au nom de notre entité, les montants reçus sont en produits en nature « Dons ».

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges :

- D'exploitation si elles correspondent à l'activité normale de l'entité ; soit 309 K€ en N compte 657

## 5.6 Compte d'emploi des ressources

### LPO - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ANNEE 2020

 <b>AGIR pour la BIODIVERSITÉ</b> EMPLOIS	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES	Exercice N	Exercice N-1
<b>1 - MISSION SOCIALES *</b>	<b>4 642 429</b>	<b>4 981 464</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>	<b>4 566 170</b>	<b>4 915 495</b>	<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>		
- Actions réalisées directement	<b>4 313 517</b>	<b>4 737 342</b>			
Les travaux réalisables aux actions de protection de la nature	1 538 237	2 050 717	<b>1.2 Dons, legs et mécénats</b>		
Protection - gestion - espaces - espèces + outils de communication	1 530 744	1 295 128	- Dons manuels non affectés	2 292 452	1 757 487
Sensibilisation à l'environnement	1 244 537	1 391 496	- Dons manuels affectés	476 674	426 266
			- Legs, donations et assurance vie non affectés	1 477 677	2 357 740
			- Legs, donations et assurance vie affectés	0	0
- Versements à d'autres organismes agissant en France	<b>252 653</b>	<b>178 153</b>	- Cotisations	1 424 770	968 148
Reversement associations locales LPO			- Mécénat	622 940	606 021
Versement fonds de dotation LPO			<b>1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>76 259</b>	<b>65 969</b>			
- Actions réalisées directement	9 013	9 411			
- Versements à un organisme centre ou d'autres organismes (Birdlife International)	67 246	56 558			
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 295 548</b>	<b>791 858</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public - dons et legs	1 295 548	791 858			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Frais de fonctionnement	0	0			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 937 977</b>	<b>5 773 321</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 294 514</b>	<b>6 115 662</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	
<b>5 - REPORTS EN DONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 001 179</b>	<b>296 053</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>665 707</b>	<b>19 592</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>21 065</b>	<b>65 880</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 960 221</b>	<b>6 135 254</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 960 221</b>	<b>6 115 662</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>0</b>	<b>137 085</b>
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	21 065	65 880
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-21 065	-202 965
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.7 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

### 5.7.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	29 025
Au titre d'autres prestations	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>29 025</b>

**6       Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

**6.1      *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)***

Le montant total des « *rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leurs avantages en nature* » s'est élevé à 243 K€ en 2020.

## 7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	47
Employés	161
Total	208